

la clé des champs

LE JOURNAL MUNICIPAL DE BEYNAT

n°20 JUIN 2016



P4

Travaux
et réalisations

P10

Rendez-vous sur
les Marchés de Pays

P11

Dossier spécial :
randonnées



P4
RÉALISATIONS & PROJETS



P10
SORTIR & BOUGER
CET ÉTÉ À BEYNAT



P18
LA VIE ASSOCIATIVE
ET VILLAGEOISE



P20
SANTÉ & SOCIAL



P22
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



édito

Un bel été pour bien préparer la rentrée !

Un an déjà que, suite à l'accession de Pascal COSTE à la présidence du Conseil Départemental, je prenais la tête de l'équipe municipale ! Une année de travaux et de réalisations mais aussi d'élaborations de projets pour 2016 et les années à venir. Autant de sujets que nous avons eu le plaisir de présenter lors des 4 comités de village qui se sont tenus au plus près de chacun de vous du 11 mars au 27 avril derniers.

La démocratie participative, à l'œuvre lors de ces réunions de proximité, s'exerce également au quotidien au travers des travaux de chacun des élus. Ouverture et partage sont autant de valeurs qui guident notre action alors que le tout nouveau site Internet communal vient d'être lancé. N'hésitez pas à le parcourir et à l'utiliser pour nous contacter.

C'est aussi avec grand plaisir que nous vous adressons aujourd'hui ce nouveau journal municipal. Ce numéro estival de la Clé des Champs annonce une belle saison festive dans le cadre privilégié et préservé qu'est notre beau village. Marchés hebdomadaires et marchés de producteurs de pays, fête d'Espagnagol, Trail des châtaigniers, feu d'artifice à l'Étang de Miel sont autant de rendez-vous à ne pas manquer cet été.

Pour autant, le budget 2016 étant voté, la mise en œuvre de nos projets se poursuit avec les finitions de la Maison du Cabas, le chantier d'élagage et le lancement du chantier relatif à l'éclairage du stade de football.

Enfin, c'est une rentrée pleine de promesses qui nous attend, avec le démarrage du chantier de notre future Halle Marchande ainsi que des rendez-vous désormais incontournables tels que le Forum intercommunal des associations, « Accordéon Passion » et la Foire primée à la Châtaigne. Pour nos écoliers, les ateliers périscolaires reprendront également les mardis et vendredis dès le début du mois de septembre pour leur plus grand bonheur.

Bonne découverte de ce numéro 20 de la Clé des Champs et bonne saison estivale à vous tous !

Bien à vous,

Votre Maire,
Jean-Michel MONTEIL

Espace muséographique du Cabas de Beynat

L'espace muséographique du Cabas de Beynat (Centre d'interprétation muséographique du patrimoine cabatier) est officiellement inauguré le dimanche 19 juin 2016.

La Municipalité continue à accompagner l'association «le Cabas de Beynat» qui depuis 2008 travaille à garder la mémoire du cabas de Beynat et un savoir-faire qui a fait pendant deux siècles la réputation de notre territoire.

Dans l'article de la "Clé des Champs" N° 18 de janvier 2015 p. 4, nous vous indiquions qu'une nouvelle construction venait agrandir sur sa droite notre "Maison du Cabas", correspondant à l'ancienne "Caserne de gendarmerie à cheval" de la rue du 19 mars 1962, que la Municipalité reçut en don de l'abbé Léon Pimond en 2007.

Des dysfonctionnements imprévus (infiltrations d'eau d'origine multiple) sont venus retarder les travaux et la mise en place du musée.

Les problèmes sont maintenant résolus.

- La bâtisse du 18^e siècle a été rafraîchie en 2015 avec restauration ou changement des huisseries, portes et fenêtres de l'ensemble des bâtiments, qui ont été repeintes en "gris pointe de rouge".

- Le nouveau bâtiment, de conception moderne (architecte Clary), s'accorde parfaitement avec les anciennes constructions. L'intérieur est spacieux, offrant de beaux volumes et une vue imprenable sur Espagnagol.

- C'est l'association de ce bâtiment, de 2 autres pièces réunies en une et les écuries dont la calade au sol, les stalles des chevaux et les mangeoires ont été précieusement conservées qui forment près de 150 m² d'espace muséographique, à proximité des ateliers de cabas.

- Avant l'inauguration, un certain nombre de travaux sont en cours :

- L'ensemble des abords de la Maison du Cabas, devant mais aussi derrière le bâtiment principal est en train d'être aménagé, les allées reprises pour être propres et fonctionnelles, les murs d'enceintes



restaurés, les cours décaissées et nivelées avec création d'espaces végétalisés.

- Le pignon Est de l'ancien bâtiment, à l'origine d'infiltrations d'eau, va être ravalé et recrépi à la chaux.

- Un bel ensemble patrimonial va également être restauré en arrière de la parcelle, côté Nord, dominant la vallée : un bel édicule à toit à quatre pans ayant servi de buanderie aux gendarmes et où les cabatiers font actuellement leurs teintures, un puits attenant avec à ses côtés une auge monolithique et un peu plus loin des toilettes extérieures restaurées et conservées au titre de la mémoire.

Parallèlement, les problèmes d'infiltration maintenant résolus, les tra-

vaux de réalisation du musée ont repris et permettent dès le 19 juin 2016 de voir et comprendre "le Cabas de Beynat", au travers de photos, de frises murales historiques et contemporaines, de vitrines, de documents d'archives consultables sur table tactile et de films vidéo réalisés sur plusieurs écrans.

Après la constitution des ateliers de cabas, passeurs de mémoire, après les travaux historiques et ethnographiques menées dès 2008 par Marie-France Houdard et à l'origine du très beau livre "L'or de la paille", garant de la mémoire, après les efforts portés sur "le cycle de la paille" (retrouver les graines anciennes de seigle, semer et moissonner le seigle, réapprendre à faire les teintures), voilà que le 4^e objectif devient réalité.



LA HALLE MARCHANDE

Le projet a débuté en juin 2014 avec un concours d'architecte. Après une réunion et une exposition publique, le projet retenu est celui de l'agence Clary. Cependant jugé trop cher, trop ambitieux et trop moderne, celui-ci a été revu et affiné (voir la clé des champs numéro 19). Le permis de construire a été déposé en mai, l'appel d'offres se fera durant l'été pour un début des travaux prévu en novembre 2016. L'inauguration se fera en mai 2017 à l'occasion de la fête votive.

En bref...

TRAVAUX SUR LE TOIT DE L'ÉCOLE

Le toit de l'école des Lucioles est couvert de panneaux photovoltaïques, réalisation des entreprises CLIPSOL et ECOSOLIS. À l'époque, il n'était pas réglementaire d'installer un bac acier sous les panneaux c'est donc un film qui a été installé. Des infiltrations d'eau ont été détectées. La mairie a alors déclaré le sinistre auprès de la SMACL qui, dans le cadre de la "dommage ouvrage" a accordé une indemnité de 25 922 €. Deux devis proposés par CLIPSOL ont été retenus : un devis pour remise en état de la toiture s'élevant à 17 337 € et un devis de 15 740 € pour la pose et la fourniture de bac acier en vue de garantir une meilleure étanchéité. Le reste est à la charge de la commune et s'élève à 7 155 €. Les travaux ont été réalisés pendant les vacances d'hiver et semblent avoir solutionné le problème.

Éclairage du stade

Au vu des résultats de l'AS Beynat qui jouera en promotion de Ligue lors de la prochaine saison, et eu égard au dynamisme de son école de foot, la municipalité a décidé d'installer un nouvel éclairage au Stade des saules. D'un coût de 120 453,72 € TTC, ces travaux sont financés par le Conseil Départemental à hauteur de 30 113 €, de l'Etat via la DETR pour un montant de 18 000 €, par la réserve parlementaire du sénateur pour 5 000 € mais aussi par la Fédération Française de Football qui dans le cadre de l'année de l'Euro participe exceptionnellement à hauteur de 15 000 €. Le reste sera autofinancé.

Les travaux débuteront prochainement et le nouvel éclairage sera opérationnel au 15 septembre. Les anciens mats seront repositionnés sur le terrain du bas.



LA ZONE ARTISANALE

Le bâtiment de l'ancienne parqueterie Fraysse reprend vie. Situé à la sortie du bourg en bordure de la RD 21 (direction étang de Miel/Argentat), il va devenir la première zone artisanale de Beynat qui accueillera artisans et commerçants. Le portage immobilier financé par le Département de la Corrèze via la SEM Corrèze Équipement est mené sur le modèle des équipements de type hôtel ou pépinière d'entreprises, qui mutualisent compétences et partagent par exemple espace détente et matériels de bureautique. Un modèle qui se veut flexible car il laissera la possibilité aux locataires de devenir propriétaires à la fin de leur bail.

Les travaux de réaménagement opérés par la SEM19 TERRITOIRES

La phase de consultation des entreprises, qui réaliseront les travaux de réaménagement, s'est déroulée au 1^{er} trimestre 2016. Les travaux des 5 premières surfaces artisanales, pour une surface totale de 500 m², débuteront mi-mai, pour une livraison prévue à l'été 2016. Les artisans pourront ensuite prendre possession de leurs cellules aménagées, ainsi que d'un espace partagé d'environ 40m².

Projet de résidence Senior

Un projet de résidence senior est actuellement mené par la municipalité et "Corrèze habitat" sur le terrain qui se situe en face de la Maison du cabas. D'une surface de 2560 m² (dont 1 800 sont compris dans la donation de l'abbé Pimond et 760 m² ont été achetés par la commune), ce site verra la construction de 7 pavillons de type T2 ou T3 avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La salle commune se situera à l'extérieur de la résidence dans les murs de la Maison du cabas voisine. L'objectif de ces nouveaux logements est le maintien à domicile des seniors dans un contexte idéal et proche du bourg. Le sondage effectué en début d'année a révélé que de nombreuses personnes étaient déjà intéressées.



Fin des Travaux à l'Étang de Miel

Comme précisé dans le précédent numéro de la clé des champs, d'importants travaux se sont déroulés à l'automne et à l'hiver au lac de Miel. En effet, une canalisation de vidange menaçait de céder. Après de longues semaines de maintenance et d'aménagement, la réception des travaux s'est faite le 18 février. Le lac à nouveau rempli est donc opérationnel pour la belle saison. Ce fut un chantier monumental mais nécessaire pour préserver la qualité du site et des eaux de baignade. La municipalité remercie l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental et l'Etat qui ont contribué au financement de ces travaux.

CAMPAGNE D'ÉLAGAGE

Dans le cadre de l'entretien des routes communales et plus particulièrement afin de garantir la sécurité des usagers, la commune réalise actuellement une campagne d'élagage sur le domaine public et privé sur tout le territoire. Pourquoi un élagage ? Afin de préserver la pérennité de la route (dégradations de la chaussée, 'nids de poules', arrachements...), rétablir un gabarit routier pour la circulation, recréer un ensoleillement de la route notamment en période hivernale, gérer les problèmes avec ERDF et France Telecom, assurer la sécurité des automobilistes par rapport aux branches qui tombent. En outre, les routes ne seront pas regoudronnées s'il n'y a pas eu d'élagage au préalable. Après plusieurs passages du conseil municipal sur les routes de la commune, ce qui correspond à environ 80 km de voirie, les secteurs à élaguer ont été déterminés. Pas moins de 130 propriétaires ont été contactés pour effectuer un élagage sur leurs parcelles. Une partie de la commune à l'heure actuelle n'a pas encore été prospectée. Après deux réunions d'information préalables, avec présentation du projet et de l'entreprise SATPA (la seule qui ait répondu), les travaux ont pu commencer début mai.

Le 9 mai, l'entreprise a débuté l'élagage pour une durée de 15 jours sur la voie communale entre la Brande et Puy de Noix (ancienne départemental D940 qui va être regoudronnée). Pas moins de 10 propriétaires avaient répondu positivement aux devis pour ces travaux qui correspondent à environ 3 km de voirie, des deux cotés de la route. Les hêtres qui appartiennent à la commune ont également été élagués sous surveillance car ce sont des arbres anciens classés au patrimoine. Les autres routes communales concernées se feront courant de l'automne et de l'hiver prochain. La campagne d'élagage sur la commune va s'étendre sur 3 ou 4 ans. Le Conseil Municipal tient à remercier tout particulièrement les propriétaires des parcelles situées sur la route entre Puy de Noix à la Brande pour leur compréhension, leur collaboration, et la confiance apportée.

MATÉRIEL

Compte tenu du nombre important d'heures effectuées par le tracteur MC Cormick (plus de 6 500) et en sachant qu'il est utilisé 10 mois de l'année pour faucher les voies et les chemins (480 km par an sur Beynat, sans parler du fauchage effectué à Serilhac et au Pescher par conventionnement) la municipalité décide de changer ce matériel avant qu'il ne tombe en panne. Il sera remplacé par un tracteur Valtra venant des Ets Combe. Ce nouveau matériel dont le coût s'élève à 76 000 € HT correspond parfaitement aux besoins de la commune. Le tracteur MC Cormick sera revendu au prix de 30 000 € aux Ets Combes. Une souscription d'un emprunt au taux zéro sera prescrite par la commune. Il sera mis à la disposition des agents techniques courant juin.

ROUTES, CHEMINS ET SENTIERS

Les travaux de voirie pour 2016 vont être effectués (ou le sont déjà) sur les voies communales suivantes : Blanchy (démolition de l'abri existant, décapage terre végétale) ; Le Suc (enrochement, revêtement bicouche) ; Le dolmen (affaissement de l'accotement, d'où pose d'une buse et enrochement) ; Chemin de Chadaillat (revêtement tricouche) ; Le Chemin du Renard (revêtement bicouche) et Espagnagol (accès et installation de nouveaux containers).

Le montant total des travaux de voirie pour 2016 s'élève à 31 364€ avec une subvention attribuée par le Conseil Départemental de 10 000 € HT soit 31,88% de la somme. Des travaux ont aussi été réalisés en début d'année sur les chemins pédestres et autres : coupes d'eau, busage de fossés, débroussaillage, nettoyage, élagage, etc. Les sentiers de randonnées balisés ont été particulièrement entretenus en vue de la saison touristique.

Pendant plus de deux jours, deux agents ont également mis en état (enrochement), le chemin pédestre qui part de Peucharniel et qui va vers Le Madelbos. Ce chemin est désormais balisé en sentier. Les agents de la commune ont également récuré une partie des fossés de la commune. Les autres fossés non récurés le seront l'année prochaine.

Exercice 2015 : Nos investissements entièrement autofinancés !

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

L'arrêté du budget 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 426 699 € qui vient s'ajouter à l'excédent antérieur reporté et non utilisé de 200 155 €. Grâce à une gestion rigoureuse, en 2015, l'excédent dégagé s'élève donc à 326 € par habitant, soit deux fois plus que l'excédent moyen des communes de la même strate (communes de 500 à moins de 2000 habitants).

Pour la cinquième année consécutive, les investissements effectués sur l'exercice 2015 ont donc été entièrement autofinancés.

BUDGET

PRIMITIF 2015

Total recettes de fonctionnement

1 604 977€

Dont excédent reporté ▶ 200 155€

Total dépenses de fonctionnement

1 604 977€

COMPTE

ADMINISTRATIF

2015

Total recettes de fonctionnement

1 693 630€

Total dépenses de fonctionnement

1 066 776€

BUDGET

PRIMITIF 2016

Total recettes de fonctionnement

1 813 655€

Dont excédent reporté ▶ 326 464€

Total dépenses de fonctionnement

1 813 655€



RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT À REPORTER

Résultat de l'exercice 2015	Résultat antérieur
426 699€	200 155€

RÉSULTATS FINANCIERS 2014

Recettes
1 693 630€

Dépenses
1 066 776€

Excédent de fonctionnement
626 854€

Le total est reporté au Budget Primitif 2016 comme suit

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
326 464€

FINANCEMENT DES MESURES D'INVESTISSEMENT
300 390€

Le Budget Primitif 2016

Suite à la modernisation du régime des biens de section, et comme en 2015, ce nouveau budget a été établi en intégrant les budgets des sections de Puy de Noix, du Perrier, de Chassancet, de la Borderie-Sabeau, d'Eyzat, de la Brande et de Charret. Ce sera la règle désormais.

Alors que les dotations de l'état diminuent régulièrement, que les charges augmentent, le taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et non du bâti et de la contribution foncière des entreprises ne subissent pas d'augmentation en 2016 ainsi que nous nous y étions engagés.

889 639 € d'investissements nouveaux sont programmés cette année, des investissements structurants, au service du développement et du bien vivre dans notre commune. Ces travaux seront, pour la sixième année consécutive, entièrement autofinancés.

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE

Aux associations	34 608€
À la caisse des écoles	22 571€

EN 2016, LE BUDGET GLOBAL DE LA COMMUNE DE BEYNAT S'ÉLÈVE À :

FONCTIONNEMENT 1 813 655€

INVESTISSEMENT 1 649 461€

SOIT UN TOTAL DE 3 463 116€

TAUX COMMUNAL DES 4 TAXES

Taxe d'habitation	16.61%
Taxe foncière (bâti)	22.15%
Taxe foncière (non bâti)	104.85%
Contribution foncière des entreprises	25.60%

Le budget primitif 2016 en fonctionnement

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016 : 1 813 655 €

Impôts et taxes, taux communaux inchangés (672 569 €)

Dotations et subventions (523 171 €)

Excédent de fonctionnement 2015 reporté (326 464 €)

Revenus des immeubles (142 780 €)

Produits des services et du domaine : électricité produite, ventes diverses, services à communes voisines, repas cantine, taxe ordures ménagères... (125 400 €)

Produits exceptionnels : remboursement de sinistres (15 977 €)

Amortissement de subventions (7 200 €)

Autres produits : remboursement arrêt de travail (100 €)

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016 : 1 813 655 €

Charges de personnel : salaires et cotisations sur salaires (607 710€)

Virement à la section d'investissement (517 432 €)

Charges à caractère général : Téléphone, eau, chauffage, carburant, entretien de la voirie, du matériel et des bâtiments, frais postaux, publications, fournitures diverses, fleurissement... (428 717 €)

Autres charges de gestion courante : Subventions aux associations et à la Caisse des écoles, indemnité et formation des élus... (112 812 €)

Charges financières : Intérêts des emprunts (82 109 €)

Charges exceptionnelles (57 958 €)

Amortissements (6 917 €)

Le budget primitif 2016 en investissement

En équilibre à 1 649 461 €

Les principaux investissements programmés en 2016 concernent la construction de la future Halle marchande (269 671 €), l'aménagement du nouveau cimetière (72 000 €), la première tranche de la mise aux normes "accessibilité handicapés" de nos bâtiments recevant du public (40 000 €), la mise aux normes de l'éclairage du stade de football (121 000 €), l'aménagement des bâtiments communaux (139 217 €), l'acquisition de matériel et de mobilier pour les services de la commune (101 500 €), les programmes de voirie et de signalétique (60 338 €), la défense incendie (36 545 €), l'achèvement du Musée du Cabas (33 000 €), ainsi que 32 000 € d'affaires foncières et 5 000 € de travaux divers.

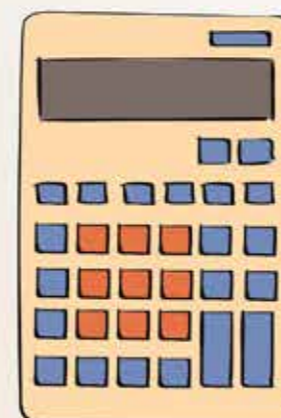
Comme chaque année depuis 2011, ces investissements seront entièrement autofinancés et n'augmenteront donc pas l'endettement de notre commune.

DÉPENSES

Dépenses d'équipement	892 258 €
Échéances d'emprunts	149 971 €
Opération de transfert entre sections	7 200 €
Opérations patrimoniales	244 592 €
Restes à réaliser	149 704 €
Solde d'exécution reporté	205 736 €
TOTAL	1 649 461 €

RECETTES

Subventions et emprunts en attente de subventions	399 403 €
FCTVA	67 712 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	300 390 €
Dépôts et cautionnements reçus	1 749 €
Autres immobilisations financières	1 226 €
Produits des cessions d'immobilisations	54 990 €
Total recettes réelles :	825 470 €
Virement de la section de fonctionnement	517 432 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 917 €
Opérations patrimoniales	244 592 €
Total recettes d'ordre :	768 941 €
Reste à réaliser :	55 050 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 649 461 €



Un été
à Beynat :
sortir et
bouger !

Les marchés de producteurs de pays : un rendez-vous festif et gourmand

Depuis 2001, Beynat accueille tous les mardis soirs de l'été, les marchés de producteurs de Pays. Année après année, ils se sont développés et se sont structurés. Ils sont aujourd'hui organisés à Beynat par de nombreux bénévoles sous la bannière fédératrice d'une union des associations présidée par Pierre Mily.

Ces marchés ont lieu de 17h à minuit au cœur du bourg sur les deux places principales : la place du Marché où s'installent la vingtaine de producteurs jusqu'à 21h et la Place du Souvenir sur laquelle se trouvent la buvette, les crêpes et les frites, de même qu'un large espace où sont dressés tables et bancs afin de consommer et savourer sur place les produits achetés sur le marché.

Centrée sur le gâteau, les marchés sont animés dès le début de soirée par un orchestre afin de faire danser le public et donner un côté festif encore plus prononcé (voir programme dans la colonne ci-contre).

Les marchés de producteurs de pays sont devenus une véritable institution à Beynat et partout en Corrèze. On y trouve un large éventail de produits vendus directement du producteur au consommateur : viandes, poulets, fruits, légumes, vins, fromages, conserves, pain, pâtisseries, glaces etc.

Très fréquentés, notamment par les touristes du centre Touristique de Miel, ces fins d'après-midis et soirées estivales réunissent parfois jusqu'à 100 personnes !

De plus, le commerce local bénéficie grandement de ces marchés. En témoignent notamment les terrasses des cafés et des restaurants qui ne désespèrent pas ces soirs-là.



> LA PROGRAMMATION

Mardi 12 juillet :

DJ Dav

Mardi 19 juillet :

Orchestre Lou Parça

Mardi 26 juillet :

Disco Night

Mardi 2 août :

Nadine Andrieux

Mardi 9 août :

DJ Dav

Mardi 16 août :

Show Fiesta

Mardi 23 août :

Orchestre Alfred Kutina

Mardi 30 août :

Thierry Soulier

Les randonnées pédestres autour de Beynat

CHEMIN N°1 :
Sentier de la Châtaigne
3 km / 1h

Parking : Place du Marché

Départ : Rejoindre la route D169 en direction de Beaulieu-sur-Dordogne. Faire environ 100 m, puis prendre la petite route à gauche avant la "murette". Suivre le chemin de terre.

À voir en chemin :

Point de vue sur le château d'Espagnagol

Point de vue sur la parqueterie de châtaignier

CHEMIN N°2 :
L'Étang de Miel
10 km / 3h

Parking : Place du Marché

Départ : De la place du marché, prendre la route en direction de la D921 et la traverser. Longer le cimetière, puis prendre à droite sur 100 m jusqu'à un sentier étroit. Prendre la D310, juste avant le pont, tourner à droite.

À voir en chemin :

Cascade d'Espont

Centre Touristique de Miel

Point de vue sur Beynat

CHEMIN N°3 :
Chemin de l'ancien tramway
10 km / 3h (variante en pointillés)

Parking : Place du Marché

Départ : Rejoindre la rue de la mairie, puis l'église. En face de l'église prendre la petite ruelle. Suivre à droite la D921 jusqu'au rond-point, puis tourner à gauche et rejoindre le chemin.

À voir en chemin :

Vues sur Albignac et Palazinges

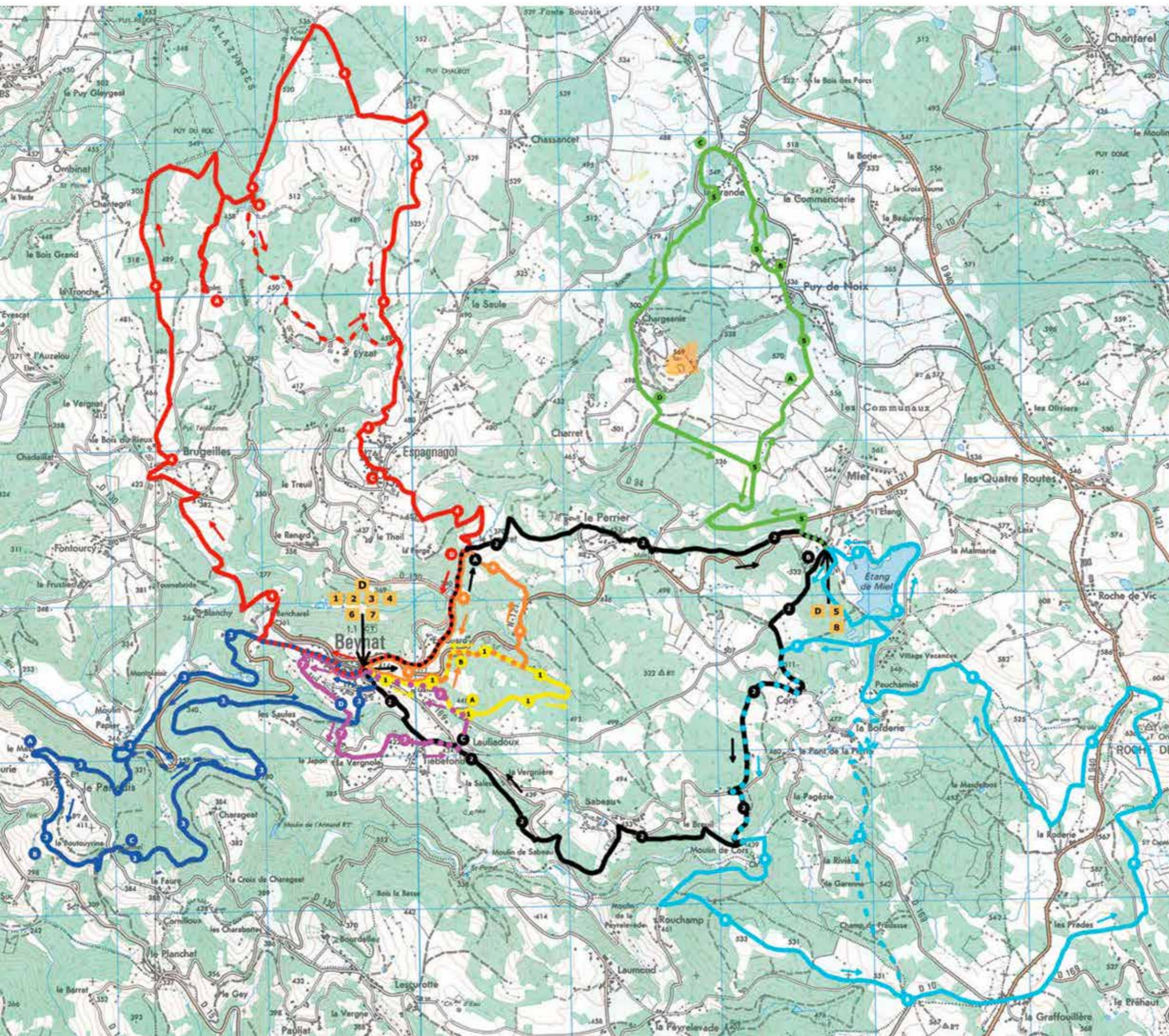
Vue sur Lagleygeolle

Tunnel du Tacot

Vue sur Beynat

Cahier
à
détacher





CHEMIN N°4 : Chemin de l'ancien tramway 10 km / 3h

Parking : Place du Marché

Départ : Rejoindre la rue de la Mairie, puis l'église. En face de l'église prendre la petite ruelle. Suivre à droite la D921 jusqu'au rond-point, puis tourner à gauche et rejoindre le chemin.

À voir et à lire en chemin :

Le dolmen de la "cabane aux fées", classé « Monument Historique » depuis 1910, est dans un bel état de conservation. Situé sur un point haut à 460 m, il se trouve au-dessus du village de Bruguilles et a été acquis par la Commune de Beynat en 2015. Il est formé de 2 supports de Leptynite de 2,90 à 3,30 m de long, s'élevant à 1,50 m au-dessus du sol et d'un 3^e support à l'ouest, formant chevet et permettant un écartement d'un mètre. Il est couvert d'une dalle ovale de 3,40 m par 2,50 m.

Panneaux expliquant les « Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faune et Flore » des Fond tourbeux des communaux d'Espagnagol.

Le four à pain d'Espagnagol, daté du XVII^e siècle est un des rares vestiges des dépendances agricoles du petit château d'Espagnagol qui s'élève toujours au centre du village et auquel il appartenait. Remarquable à plus d'un titre, son cul-de-four est d'une grande capacité et l'édifice possède la rare particularité en Bas-Limousin d'être doté d'un étage, auquel on accède par un escalier extérieur en pierre, bâti sur un massif de maçonnerie. Il fut sauvé de la ruine par une importante restauration menée par la Commune de Beynat en 2005 et reçu à ce titre en 2006 le prix départemental des Rubans du Patrimoine ».

Cascade d'Espont

Les 10 commandements du randonneur

- Prévenir un proche de son itinéraire
- Ne jamais partir seul
- Suivre l'itinéraire balisé
- S'équiper de bonnes chaussures
- Se munir d'une boîte de premiers secours
- Éviter les départs par mauvais temps
- Ne pas faire de feu
- Ne jeter aucun débris
- Ne pas endommager les cultures
- Respecter la faune et la flore

CHEMIN N°5 : Le territoire de l'ancienne Commanderie de Puy de Noix 9 km / 2h30

Parking : Étang de Miel

Départ : Rejoindre la RN 121. Traverser et suivre chemins de terre fléchés.

À voir :

Terres agricoles des villages du Perrier et de Puy de Noix. Point de vue sur le bassin de Brive

Puy de Noix : « Espace historique ». Informations sur les différents lieux d'occupation (13^e-18^e siècle) de la commanderie religieuse en limite de Beynat et Albussac. Vestiges de l'ancien cimetière.

La Brande : panneau ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt écologique Faune et Flore). Vestiges de la commanderie : emplacement de l'ancien étang (à droite du panneau en contre-bas de la route vers le Chastang) et canal (à gauche) conduisant l'eau à l'ancien moulin à céréales (200 m plus loin en contrebas de la route vers Beynat)

Charret : autre panneau ZNIEFF

CHEMIN N°6 : Sentier d'Espont 5 km / 1h30

Parking : Place du Marché

Départ : De la place du marché, prendre la route en direction de la D921 et la traverser. Prendre à gauche sur la D130 longer le cimetière, puis prendre à droite sur 100 m jusqu'à un sentier étroit. En milieu de parcours, emprunter la D921 sur 300 m puis prendre à gauche au niveau du grand tournant, suivre le chemin.

À voir et à lire en chemin :

Cascade d'Espont

CHEMIN N°7 : Parcours autour de Beynat 3,5 km / 1h

Parking : Place du Marché

Départ : De la place du marché, rejoindre la rue de la mairie, puis l'église. En face de la boulangerie prendre la petite ruelle direction maison du Cabas, et arriver à la Maison du Cabas prendre à gauche/

À voir :

Église de Beynat
Maison du Cabas

CHEMIN N°8 : Roche de Vic (variante en pointillés 12 km) 15 km / 5h

Parking : Étang de Miel (devant les terrains de tennis)

Départ : Devant devant les courts de tennis, prendre direction du parking de l'étang de Miel, passer au-dessus de stade de rugby et suivre le sentier du lac de Miel. En haut de la digue prendre à droite dans le chemin, pour rejoindre la route (200 m), prendre à droite, puis encore à droite dans un chemin. En milieu de parcours, traverser la D940 à Lagraffouillère puis prendre la D169 sur Mémoire, liaison avec un circuit de la commune de Mémoire : Sentier des sources et fontaines

À voir :

L'étang de Miel

L'arboretum de Sérilhac

Oppidum de Roche de Vic (table d'orientation)



Le marché hebdomadaire à Beynat

Plébiscités pendant de nombreuses années par une grande majorité de Beynatois, les marchés hebdomadaires ont reçu le jour en juin 2015.

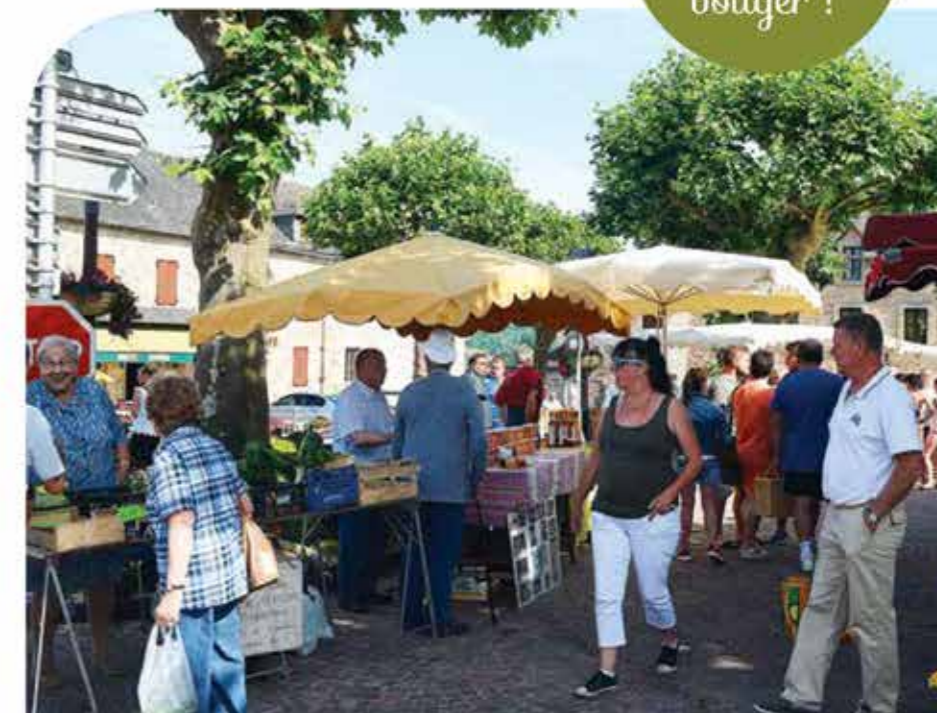
Nouvelle structure commerciale éphémère, le marché local réunit tous les dimanches matin, de 9h00 à 12h30 sur la place centrale, au cœur même de notre village, de nombreux exposants, marchands et producteurs locaux.

S'ils passent de 37 en été à une dizaine en hiver, ces commerçants non sédentaires proposent des produits de qualité, un service et une convivialité, piliers d'une ambiance villageoise retrouvée.

Même si Beynat n'a pas à pallier une désertification commerciale, nos marchés hebdomadaires amènent une diversification avec des produits frais tels que le poisson, la viande, la charcuterie, les volailles, les fruits et légumes de pays, vin, fromage à la coupe, bazar...

À l'heure où la consommation en circuits courts semble s'imposer comme une alternative tant à la crise agricole qu'au bien manger, nos marchés peuvent être une réponse cohérente pour bon nombre d'entre nous.

Comme on a pu le constater, dès que le soleil revient, les terrasses des cafés se remplissent à nouveau le dimanche matin, des petits groupes se forment ça et là, les paniers se remplissent de produits frais de saison et la bonne humeur signe son retour.



Pour diversifier les animations locales, la municipalité a aussi relancé les foires bovines

Après le succès de la foire du 24 septembre 2015, deux nouvelles foires seront organisées cette année sur la place du Souvenir : la Foire aux veaux de lait le 22 septembre et la foire aux bovins gras le 27 octobre. Ces foires sont l'occasion de découvrir un univers particulier, celui des maquignons et de leurs rituels, mais aussi de voir de plus près des bêtes parfois impressionnantes qui donnent des viandes d'excellente qualité.

Programme des animations estivales 2016

Retrouvez l'ensemble des animations de l'été 2016 à Beynat dans le guide estival joint à ce numéro de la clé des champs. Ce dépliant est également disponible en mairie, au Point info tourisme de la Maison des services au public (Place du Marché) et dans la plupart des commerces du bourg.

Ces informations, ainsi que d'autres précisions, sont également consultables sur le site Internet de la commune : www.beynat.fr



Un été
à Beynat :
sortir et
bouger !

Un été
à Beynat :
sortir et
bouger !

FOCUS SUR : Le Lac de Miel

Le site du Lac de Miel, situé à quelques kilomètres du bourg est un des principaux atouts du Tourisme à Beynat.

Le cadre environnemental, l'étang, la plage aménagée, les différents hébergements et les nombreuses activités qui y sont proposées font de lui un lieu de promenade et de villégiature tout au long de l'année et plus particulièrement durant la période estivale.

D'une superficie de 12 ha, Le Lac de Miel est un 'joyau' inscrit dans un écrin de verdure. Doté d'un environnement de qualité, la faune et la flore y sont riches et variées. Une partie du site appartient d'ailleurs à une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) avec des espèces animales et végétales rares. Il est possible pour le promeneur de faire le tour du Lac, sur le chemin de castine qui longe ses berges sur lesquelles ont été aménagés un parcours de santé et un circuit du développement durable.

Le lac de Miel accueille aussi des hébergements touristiques et de nombreuses activités. Notons la

présence d'un camping 4 étoiles et d'un village de chalets gérés par deux entités 'Terre de France, Les Hameaux de Miel' et 'les cottages du Lac de Miel'.

Concernant les activités, outre les animations propres aux hébergements, le site propose : un parcours de santé, un espace pêche, une baignade surveillée, un toboggan aquatique, des pédalos, des jeux pour enfants, des tables de pique-nique, un terrain de beach-volley, du paint-ball, du mini-golf mais aussi un snack-bar à proximité de la plage proposant des soirées.

Enfin il est bon de rappeler que le site de Miel bénéficie d'une très bonne accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. On peut citer notamment des places de parking réservées, un vestiaire pour l'accueil des groupes, une rampe d'accès et des tiralos. Toutes ces installations justifient pleinement le label 'Tourisme et handicap'.

Les animations

Parallèlement aux activités touristiques classiques, le site de Miel accueille aussi d'autres animations pédagogiques sur le thème de la Nature ou sportives. Cette année, à noter sur vos agendas.

Le mardi 12 juillet : Matinée d'animation organisée par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) de la Corrèze. Atelier construction de nichoirs et mangeoires à oiseaux (construction, pose, nourrissage des oiseaux en hiver, reconnaissance des oiseaux des jardins).

Les mercredis 20 juillet et 10 août : Ateliers Créature proposés par la municipalité et le CPIE de la Corrèze (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) où comment apprendre à associer matériaux naturels et objets de seconde vie.

Le mercredi 3 août : Balade-découverte de l'Environnement proposée par le CPIE de la Corrèze. Un tour du site et des échanges autour de la faune et de la flore sont au programme de cette sortie.

Le dimanche 7 août : Feu d'artifice en soirée.

Le dimanche 21 août : Journée sport Nature des châtaigniers avec deux trails (17 et 32 km), des randos VTT mais aussi la troisième édition de la promenade gourmande. Renseignements : www.trail-des-chataigniers.com

Le lundi 22 août : Matinée avec animation autour du Lac sur l'avifaune (sur le thème des oiseaux) proposée par la LPO de la Corrèze.

Autour
du Lac
de Miel



Zoom... sur la vie associative

Le premier semestre 2016 a été riche en animations festives et culturelles proposées par la municipalité et les associations : **Printemps des poètes**, deuxième **Printemps des Arts**, **Foire aux fleurs**, **Fête votive**, **Concert**, **Coquelicot** pour ne citer que ces événements...



Foulées beynatoises



Coquelicot



Printemps des Poètes



Fête votive



Concert JJM



En bref... Le 1^{er} mai la **Confrérie de la châtaigne** a organisé son deuxième chapitre. Une nouvelle activité d'initiation à la danse de salon se déroule tous les jeudis soir à 20h30 au foyer rural Pierre Demarty organisée par le **Club des bruyères « Générations Mouvement »**. On peut également souligner la remontée de **L'Élan Pongiste du Pays de Beynat** en Nationale 3 et l'accession de l'équipe première de **l'AS Beynat** en Promotion de Ligue. À l'heure où sont imprimées ces lignes, le club était encore en course (*demi-finaliste*) en coupe de la Corrèze.

Ils nous ont quittés

Les premiers mois de l'année 2016 ont été marqués par le décès de quelques Beynatois bien connus et très impliqués dans la vie associative locale notamment au sein des Amis de Beynat, du cabas de Beynat et de l'Amicale d'Espagnagol. En effet, **Sylvestre Guth**, **Bertrand Biais** et **Daniel Lacoste** nous ont quittés. La municipalité s'associe à la douleur des familles.



Sylvestre Guth



Bertrand Biais



Daniel Lacoste

Nouvelles associations

Deux nouvelles associations ont vu le jour à Beynat : « **Corrèze continus ensemble** », présidée par Renée Champ, dont l'objet est l'organisation pour les conjoints survivants de diverses manifestations (*repas, voyages*) et le **Pétanque-Club du Pays de Beynat**, présidé par Bernard Garoux.

Changement de présidence

Alexandre Miramon a remplacé Jean-Michel Monteil à la présidence de l'**UASB**.

Luc Baray a remplacé Michel Rousseau à la tête des paramoteurs.

Bernard Eymat a pris la présidence du **Comité des fêtes**.

Georgette Laumond a pris la suite de Colette Chapelle à la présidence de l'**Amicale du Paradis**.

Christine Soufflet a été remplacée par Céline Lelièvre à la tête de **Festin d'auteurs**.

Coordination

La coordination de la vie associative, la communication, la gestion du matériel, la location des salles et des plannings sont toujours gérés par **Yann Lomenech et Alexandre Miramon**.

Contact : 05 55 85 97 82.

Toutes les infos pratiques sont sur le site Internet de la commune : **www.beynat.fr**

Les principaux rendez-vous de la rentrée

Forum intercommunal des associations

Le forum intercommunal des associations qui cette année se déroulera le **samedi 10 septembre** sur une demi-journée de 9h à 13h au gymnase.

Journées européennes du Patrimoine

À l'occasion des journées européennes du Patrimoine, le comité d'organisation de la fête de la châtaigne va proposer plusieurs animations le **samedi 17 septembre**. Le programme reste à définir mais il devrait y avoir une randonnée pédestre avec casse-croûte et dégustation, une conférence, un repas spectacle avec menu autour de la châtaigne, une exposition de matériel ancien, des explications autour de la châtaigne blanchie et une visite de l'écomusée de la ferme de Brossard à Lanteuil.

Accordéon Passion

Du jeudi 29 septembre au dimanche 2 octobre aura lieu la deuxième édition d'Accordéon passion qui devient festival. Au programme, le jeudi 29 septembre à 20h30 il y aura un concert de tango argentin animé par le célèbre bandonéoniste **Frédéric Langlais**. Le vendredi 30 septembre à 20h30, concert du groupe « **Les humeurs cérébrales** » au gymnase. Le samedi 1er octobre : bourse aux accordéons et autres instruments de musique de 10h à 17h. De 17h30 à 20h30 : concert avec de nombreux jeunes accordéonistes. A 19h, un repas en plateaux sera servi suivi à 20h30 d'une soirée dansante animée par **Denis Salesse et son orchestre**. Le dimanche 2 octobre à 15h, le festival se terminera par un thé dansant animé par **Rémy Sallard et son orchestre**. **Renseignements : 06 81 43 54 86**



Fête de la châtaigne

La 24^{ème} édition de la Fête de la châtaigne aura lieu le **dimanche 16 octobre** avec son cortège d'animations. De nombreux exposants, des producteurs, des animations de rue, un pôle enfant, un salon du livre, un espace culturel, des repas châtaignes et de nombreuses autres surprises. Cette année encore la foire sera gratuite !

Music-Hall, expositions et conférence

L'association des Amis de Beynat proposera le **samedi 22 octobre** un spectacle de music-hall « *du persil dans les narines* » avec Nathalie Marcillac et Dominique Desmons qui interpréteront les duos les plus drôles du répertoire musical de 1900 à 1950. L'association proposera également trois manifestations dans le cadre du centenaire de la guerre 1914-1918 : une exposition « *Hôpitaux et blessés de guerre 14-18, du front vers la Corrèze* » du 19 au 29 octobre, une conférence du Général Joël marchand le vendredi 28 octobre sur « *Vivres à la guerre ou l'alimentation du poilu en 14-18* » et enfin du 7 au 22 novembre l'exposition évolutive et enrichie sur « *Les poilus beynatois* ».

Téléthon 2016

Enfin n'oublions pas le Téléthon (*Beynathon*) qui aura lieu les **2 et 3 décembre** et qui devrait une nouvelle fois mobiliser un grand nombre d'associations autour de cette cause nationale.



Agenda



MAISON DU DÉPARTEMENT ET DE SERVICES AU PUBLIC : évolutions et facilités pour les usagers

Services

Située place du marché à BEYNAT, La Maison du Département est désormais labellisée M.D.S.P. « Maison du Département et de services au public »

Concrètement et comme sa nouvelle dénomination le laisse entendre, il s'agit de faciliter l'accès et la réalisation de certaines démarches administratives.

Ainsi, au lieu d'aller sur Brive ou Tulle, vous pourrez en vous rendant à BEYNAT obtenir les informations concernant la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse Primaire de Sécurité Sociale, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail et le Pôle Emploi.

Par ailleurs, celle-ci conserve ses missions d'origines et propose le relais de tous les services du Département sur le territoire. Elle répond en particulier aux personnes qui sollicitent des aides diverses (logement, transport, protection maternelle et infantile etc.).

C'est également dans ce lieu qu'est hébergé le Point Information Tourisme pour la diffusion de tous les documents (visites, hébergements, restauration...), le Relais Infos Jeunes (lieu d'information de proximité, travailler se former à l'étranger, louer un logement en limousin, BAFA...) et les diverses permanences Conseillers Départementaux, Assistante Sociale de Secteur, Mission Locale, Point Travail Service, A.D.A.P.A.C., Service Plus, C.P.I.E., Référent R.S.A., A.D.I.L., RETINA FRANCE.

Nadine DERIEUX (Agent du Département) offre une aide, une écoute et un accompagnement aux usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Pour tous renseignements, contacter le : 05 19 07 81 21



LA CROIX ROUGE

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

La commission des affaires sociales et de la Jeunesse de la communauté de communes du pays de Beynat a décidé de renforcer l'équipe de la Croix-Rouge pour développer d'autres activités sous formes d'ateliers, de rencontres et d'échanges. Aujourd'hui, l'antenne locale est présidée par Renée Champ et son équipe.

En raison des travaux à venir de construction de la halle, un nouveau local servira à l'accueil de la Croix-Rouge à la fin de l'été. François Fargès, vendeur de l'ancienne boulangerie située dans la rue Jean-Moulin, a accepté de mettre à disposition à titre gratuit son local. Qu'il en soit vivement remercié.

Concernant le fonctionnement de la Croix-Rouge :

- Une permanence est assurée tous les 15 jours (distribution de colis alimentaires aux personnes en difficultés).
- Accueil et écoute, sans jugement, outre l'action basique de distribution.

L'assistante sociale étant seule habilitée à gérer les dossiers.

Les bénévoles peuvent se faire connaître à la mairie de Beynat.



Le CACD : une association à votre service

En appelant le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) de la Corrèze au 05 55 20 30 06 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h), vous pouvez bénéficier GRATUITEMENT : de renseignements juridiques dans les domaines du droit, par téléphone, par mail ou lors d'un entretien physique avec un juriste, d'une orientation vers l'association compétente pour vous aider à résoudre vos difficultés, d'une aide dans l'accomplissement de démarches juridiques et administratives, d'une consultation avec un avocat, un huissier ou un notaire.

Ce service est offert à toute personne : mineure ou majeure, libre ou détenue, indépendamment de sa situation financière.

Les domaines juridiques concernés :

- droit de la famille
- droit des contrats
- droit pénal ou procédure pénale
- droit du travail
- dettes
- procédures civiles
- droits sociaux
- droit des personnes
- troubles ou conflits de voisinage
- droits des étrangers
- droit administratif
- droit des biens
- responsabilité - activité professionnelle
- droits divers : urbanisme, rural, commercial, syndicat, environnement...

Adresse : 9, quai Gabriel Péri - 19000 Tulle. E.mail : cdad-corrèze@justice.fr

ESAT (Établissement de Service d'Aide par le Travail) de Beynat

Aide par le travail

L'ESAT anciennement CAT, (Centre d'Aide par le travail) se situe au dessus de la future Zone Artisanale. Il fonctionne avec 8 travailleurs handicapés et deux moniteurs/animateurs

L'activité principale tourne toujours autour du bois, bien qu'il y ait une reconversion progressive depuis la fermeture de la parqueterie. On observe notamment le développement du secteur entretien des espaces verts. Ce CAT a changé de direction depuis le 1er avril, et d'autres perspectives sont à l'étude pour faire évoluer ce centre. Pour information, la communauté de communes fait appel aux services de cette structure, par exemple pour l'entretien et le nettoyage des ponts. Prochainement, la réalisation de la signalétique des chemins de randonnées devrait leur être confiée (sur le modèle du sentier de la châtaigne). Vous pouvez, en tant que particulier solliciter les services du CAT et ainsi participer au maintien de ces emplois dans notre commune.



Les comités de village



L'ensemble de l'équipe municipale est venue à la rencontre des habitants de la commune de Beynat dans le cadre des comités de village qui se sont tenus entre le 11 avril et le 27 avril 2016. Chaque conseiller s'est exprimé afin de présenter son domaine d'action : présentation du budget, projets passés (cimetière) et à venir (Halle), cadre de vie, écoles, développement durable, zone artisanale, marchés hebdomadaires, voirie, élagage, associations, patrimoine, social, et réforme territoriale. Le public présent a pu échanger avec le conseil municipal. Un échange constructif et très apprécié qui s'est conclu chaque fin de soirée autour d'un verre de l'amitié.

Expression libre

Minorité municipale

Nous maintenons notre engagement pour l'intérêt de tous les Beynatois.

Nous nous sommes exprimés lors des 4 réunions de villages. Dans le bourg, la sécurité des piétons devrait être renforcée notamment via la maison de santé, les écoles, le carrefour, le cimetière.

Le respect de la mémoire voudrait l'arrêt de la circulation durant les cérémonies au monument aux morts.

Le site de Miel doit être redoré pour que brille à nouveau la carte de visite de Beynat. Nous avons proposé l'implantation d'une coopérative agricole, sur la zone du Peuch.

La création des comités de villages, inscrite dans l'Agenda 21, synonyme du bien vivre ensemble doit être à leurs propres initiatives afin que leurs problématiques respectives soient réellement identifiées.

Notre blog : beynat-expression20.blogspot.fr



En bref...

UTILISATION DU FEU

Avec le retour du printemps et l'arrivée de l'été, les activités de jardinage sont de retour. Tonte de la pelouse, taille des arbres, entretien des haies, élagage, débroussaillage. Les occasions de produire des déchets verts ne manquent donc pas. Pour les éliminer, la vieille habitude de les brûler au fond du jardin résiste au temps... et à la réglementation. Or, le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage des ordures ménagères (dont les déchets verts font partie), tant à l'air libre (feu de jardin) qu'en incinérateur. La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle ce principe : que l'on se trouve en ville, en secteur périurbain ou rural, le brûlage des déchets verts domestiques est strictement interdit, et ce toute l'année. Les raisons vont du risque d'incendie aux nuisances (odeurs et fumées) en passant par l'émission de polluants. Pour palier cette interdiction, des solutions existent : compostage individuel, broyage des végétaux, collecte en déchetterie.

Majorité municipale

Nous tenons à remercier les propriétaires qui, grâce à leur adhésion et leur réactivité, permettent de mener efficacement l'actuel chantier d'élagage. Résultat d'un long travail de négociation et de prospection, la création de la zone artisanale du PEUCH qui hébergera bientôt 6 entreprises, témoigne de notre engagement au service de l'économie locale. Y accueillir une coopérative a constitué dès le départ l'un de nos projets les plus chers. Ce projet n'en reste pas moins complexe à réaliser en milieu rural dans un contexte où plusieurs de ces points de vente ferment sur Brive.

D'autre part, le site touristique de MIEL, fleuron de notre patrimoine touristique et outil essentiel de développement économique, est l'objet de toute notre attention. Nous accompagnons la préparation de la saison touristique 2016 en tenant des commissions mixtes paritaires du centre touristique à un rythme mensuel. Cette implication forte dans le fonctionnement de ce centre démontre notre volonté d'exercer une surveillance accrue de sa gestion.

Tous nos efforts sont à l'oeuvre depuis plusieurs mois pour que le bail commercial du site de Miel soit repris par un professionnel du tourisme chevronné, reconnu, respectueux de ce site remarquable et capable d'assurer son développement de façon durable.

Répertoire

NUMÉROS ET RENSEIGNEMENTS UTILES

Mairie : 05 55 85 50 25

Trésor public : 05 55 85 50 38

Sapeurs pompiers : 18
(112 depuis un portable)

Gendarmerie : 05 55 85 50 02

Médecins

Dr Arlabosse : 05 55 92 69 69
Dr Lelièvre et Dr Mas : 05 55 92 69 65
Dr Gabrielle Neuville : 05 55 92 69 65

Sage-femme

Elodie Mas : 05 55 92 69 59

Pharmacie

Lionel Bockaert : 05 55 85 50 07

Masseurs-kinésithérapeutes :

05 55 92 69 60
Benjamin et Éloi Lecavelier,
Lisa Labesque, Louis Cellier,
Myriam Lina

Ostéopathe

Lisa Labesque : 06 19 36 38 31

Orthophoniste

Catherine Foucher, Régine Marin

Chirurgien-dentiste

Sabin Vasile Sarb : 05 55 92 69 55

Ambulanciers

Beynat Assistance : 05 55 85 59 59

Infirmières libérales

Michèle Breuil, Sylvie Seyeux
Boisserie, Élodie Giraud et Nathalie
Meyrignac : 05 55 92 69 51

Infirmières MSA

: 05 55 92 69 52

Maison de retraite

: 05 55 85 50 20

Office de tourisme Vallée de la Dordogne Corrèzienne :

05 65 33 22 00 (Numéro unique)
info@valle-dordogne.com

Déchetterie

: 05 55 85 96 22

Maison du Département :

05 19 07 81 21

Communauté de communes :

05 55 85 55 58 ou 05 55 85 55 10
(Instance de coordination)

Carnet 2016

.....

NAISSANCES

Mattéo FAUGERAS,
né le 17 décembre 2015,
fils de Cyril FAUGERAS
et Aurélie BARCELO-GARCIA

Noémie MILON,
née le 07 février 2016
à Brive-la-Gaillarde, fille de Aimeric
MILON et Nina JALLAT

DÉCÈS

Andrée FAVEDE, veuve BRUGEILLE,
décédée le 08 décembre 2015

Monique GION LACHAUD,
(Le Bois du Rieu),
décédée le 21 janvier 2016

Bernard PATA (EHPAD de Beynat),
décédé le 09 février 2016

Sylvestre GUTH (rue de la mairie),
décédé le 21 février 2016

Odette VILLATOUX, veuve MAS
(Maison de retraite), décédée
le 1^{er} mars 2016

Léon VERGNE (Bourdelle),
décédé le 16 mars 2016

Marguerite JUBERTIE (Le Suc),
décédée le 21 mars 2016

Renée QUEREL, née DUTEIL
(Clichy-92), décédée le 25 mars 2016

Lucie, Suzanne, Marie LONGIN
(EHPAD de Beynat), décédée
le 30 mars 2016

Roger PAROT (EHPAD de Beynat),
décédé le 12 avril 2016

Daniel LACOSTE, (Moulin du
Tanaret), décédé le 24 avril 2016

Jean BRUNIE (EHPAD Beynat),
décédé le 29 avril 2016

Alain BORIE, (Bordeaux / La Soleille
de Beynat), décédé le 23 mai 2016

Jean BRETON (Le bourg),
décédé le 25 mai 2016

Infos pratiques

.....

HORAIRES D'OUVERTURE

DE LA DÉCHETTERIE :
Ouvert de 14 h à 18 h les lundis,
mercredis et vendredis.
De 8 h à 12 h les mardis et jeudi.
Toute la journée le samedi (8h-12h
et 14h-18h)
Tél. 05 55 85 96 22

Règles de voisinage

.....

Chaque année au printemps a lieu un peu partout en France, la traditionnelle « fête des voisins ». À Beynat, de nombreuses initiatives ont vu le jour avec des rassemblements ou des repas dans le bourg, ses quartiers et les villages. L'occasion ici de rappeler quelques règles essentielles de voisinage, ou devrait-on dire de « bien vivre ensemble ». Notons par exemple que le dimanche et tous les autres jours entre midi et 14h, et après 18h, la loi interdit les nuisances sonores de type tondeuses, débrousailluses, etc. Autre cas de figure souvent rencontrés : les chiens qui se répondent et notamment la nuit. Propriétaires, pensez à rentrer votre animal si celui-ci est susceptible d'engendrer des nuisances sonores.

Agenda

.....

RENTRÉE DES CLASSES :
Jeudi 1^{er} septembre 2016

FESTIVAL ACCORDÉON PASSION :
Du 29 septembre au 02 octobre 2016

FOIRE À LA CHÂTAIGNE :
Dimanche 16 octobre 2016

VACANCES DE TOUSSAINT :
Du jeudi 20 octobre au mercredi
2 novembre inclus

VACANCES DE NOËL :
Du samedi 17 décembre au
lundi 2 janvier inclus

LA MAIRIE :

Rue de la Mairie - 19190 BEYNAT
Tél. 05 55 85 50 25
E-mail : mail@beynat.fr
www.beynat.fr

Accueil en mairie
Le lundi après-midi : 14h à 17h
Du mardi au vendredi :
8h30 à 12h et de 14h à 17h
Le samedi matin : 8h30 à 12h

Permanence du maire
Lundi et vendredi de 14h à 16h,
sur rendez-vous au 05 55 85 50 25.

La clé des champs : Journal municipal de Beynat

Revue d'information publiée par la municipalité de Beynat - 19190 Beynat

Directeur de la publication : Jean-Michel MONTEIL

Responsables de la rédaction : Nelly LAPEYRE et Yann LOMENECH

Avec la collaboration de l'ensemble du conseil municipal et des associations

Photos : Yann Lomenech, Alexandre Miramon, Christian Minois, les élus et responsables associatifs, Fotolia

Mise en page : Sylvie Mahé - Brive

Impression : sur papier PEFC par Maugein Imprimeurs, adhérent



BEYNAT

Marché

Tous les dimanches

De 8 h à 12 h 30



Toute l'année !!!

Place du Marché



Beynat
- Corrèze -

